



Caisse maladie Agrisano

Laurstrasse 10, 5201 Brugg AG 1
Téléphone 056 461 71 11
info@agrisano.ch
www.agrisano.ch

La caisse maladie de l'agriculture!

AGRISANO

krankenkasse caisse maladie cassa malati

1/2009

NEWSLETTER

Editorial



L'exercice 2008 a été marqué par des défis intéressants pour la caisse maladie Agrisano. Un des événements principaux a été l'introduction de l'activité en temps qu'assureur accident LAA. La caisse maladie étant bien préparée, le début s'est passé sans problème. Dans le domaine du contrôle des prestations, une réorganisation a permis le remboursement de manière optimale et plus rapide. Deux exemples qui démontrent que la caisse maladie Agrisano cherche à apporter un meilleur service pour ses clients et assurés et qu'elle y arrive.

Concernant les affaires financières, l'année 2008 a été – comme pour beaucoup d'autres branches – mauvaise. Du point de vue économique, après quelques très bonnes années, le résultat d'exploitation est clairement négatif. Grâce à la situation financière très solide de la caisse maladie Agrisano, ce résultat négatif est bien supportable. Les

années prochaines seront très exigeantes pour les caisses maladie et la forte hausse des coûts est un signal d'alarme à prendre au sérieux. Contrairement aux turbulences des marchés financiers qui ont atteint leur plus bas niveau, la spirale grimpanche des frais dans le domaine de la santé publique ne donne pas de signes d'apaisement. Cela entraînera inévitablement des augmentations de primes.

Dans ces perspectives plutôt troubles, deux aspects ont une grande importance pour la caisse maladie Agrisano: tout d'abord, notre caisse maladie a une situation financière solide – cela rassure! Deuxièmement, la problématique est semblable dans la branche. Cela peut être rassurant de façon limitée, mais nous montre toutefois que la caisse maladie Agrisano a de bonnes cartes à jouer à l'avenir et est par conséquent un partenaire fiable et compétent pour les familles paysannes.

Damian Keller, directeur



Exercice 2008

Le nombre d'assurés a de nouveau augmenté en 2008. L'augmentation de 5 % du public cible est particulièrement réjouissante. Par contre, les frais de prestations ont augmenté d'une façon marquante. Les raisons à cela sont les hausses des coûts, notamment dans le domaine hospitalier ambulatoire et des médicaments. Au niveau national, les coûts moyens de toutes les caisses et assurés sont env. Fr. 1000.-/pers. plus élevés; mais malgré cela, une augmentation de 10 % est un signal d'alarme. Le résultat négatif est directement lié au mauvais résultat des capitaux. Malgré la baisse continue du marché financier, les capitaux devraient s'assainir à moyen terme ce qui permettrait d'atteindre à nouveau des résultats positifs. Malgré un excédent de dépenses considé-

rables, la situation financière de la caisse maladie Agrisano est très bonne. Le taux de réserve LAMal est plus que 37 %, ce qui est nettement plus élevé que la moyenne de la branche représentant 16 %.

Souhaitez-vous d'autres informations? Vous trouvez le rapport de gestion sous www.agrisano.ch!



Chiffres 2008

	Nombre d'assuré(e)s	en comparaison de 2007
Assurance de base	93 501	+1.6%
Indemnités journalières LAMal	28 463	+1.9%
Assurances complémentaires LCA	108 716	+5.8%
en millions CHF		
PRIMES TOTALES	210.6	+4.8%
Frais de traitement LAMal	173.4	+1.6%
Indemnités journalières LAMal	16.3	+5.2%
LAA (nouveau depuis 1.1.2008)	4.9	-
Assurances complémentaires LCA	16.0	+8.1%
en CHF		
PRESTATIONS LAMAL		
Total frais prestations y compris comp. des risques (en mio)	199.4	+13.6%
Prestations par membre y compris compensation des risques	2 133	+11.9%
Moyenne de toute la Suisse (2008 selon OFS)	2 973	+3.9%
en millions CHF		
Réserves		
Réserves effectives LAMal et LCA	95.3	-19.4%
Réserves demandées LAMal et LCA	32.8	+0.9%
en %		
Taux de réserve¹		
Taux de réserve LAMal	37.6	-12.1%
Taux de réserve légal demandé	16	-
en CHF		
Frais administratifs		
en CHF par personne (frais de traitement LAMal)	124	+1.6%
Moyenne de toute la suisse (2007)	142	-1.4%

¹ Le taux de réserve (= rapport en pourcentage du volume annuel des primes) est un critère important pour juger de la situation financière d'une caisse maladie.

Un regard dans notre service de prestations

Le service des prestations définit des prises en charge, contrôle les factures et établit les décomptes de prestations. La plupart des factures concernent les frais de guérison. Le calcul concernant le droit et montant des indemnités journalières lors d'une incapacité de travail est également d'une grande importance. Le travail de contrôle est partiellement informatisé. Malgré cela, un contrôle personnel fait par des spécialistes en la matière s'avère toujours indispensable – et cela en vaut la peine! Tous les jours, des fautes sont détectées et des factures corrigées. En 2008, Agrisano a vérifié plus que 500 000 factures

de médecins dont certaines ont dû être corrigées partiellement. Cela représente 2000 quittances par jour. L'affluence de travail très varié durant l'année demande une organisation considérable. Surtout le premier trimestre qui est très intense en travail. En automne 2008, une réorganisation des différentes étapes de travail a eu comme but de fixer les délais de remboursement constamment à deux, maximum trois semaines d'attente et ceci sans tenir compte de la fluctuation du nombre de factures à rembourser. Ce but a été atteint pour la plupart de nos assurés. Dans des cas complexes qui demandent des renseignements supplémentaires, le délai peut se prolonger.



Barbara Krucker et Beatrix Wieser,
co-responsables de notre service des prestations

Nouvelle agence dans le canton d'Obwald

Une nouvelle agence Agrisano a été ouverte dans le canton d'Obwald. Depuis le 18 mai 2009, les collaborateurs de la nouvelle agence régionale à Kägiswil sont à votre disposition pour des offres, des conseils et des changements de vos couvertures. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir!

AGRO-Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH, Dörflistrasse 4, 6056 Kägiswil,
Téléphone 041 666 27 27, Fax 041 666 27 29, info-ow@agrisano.ch





Primes 2010 – Qu'est-ce qui vous attend?

Le développement actuel laisse présumer une forte hausse des primes pour l'année 2010. Les deux raisons principales sont:

1. Forte augmentation des frais de prestations

Les frais augmentent nettement plus que les autres années, sur tout le territoire national et dans tous les domaines (surtout hospitaliers et des médicaments).

2. Diminution des réserves dès à présent impossible

Agrisano a dû – comme toutes les autres caisses – utiliser des réserves ces dernières années pour estomper des frais de prestations qui se faisaient déjà sentir. En analysant la situation des coûts, des augmentations des primes auraient été nécessaires; mais cependant, elles ont été retardées à cause de cette diminution des réserves. Responsable pour

cette situation, la commission de surveillance a ordonné ces directives pour les primes.

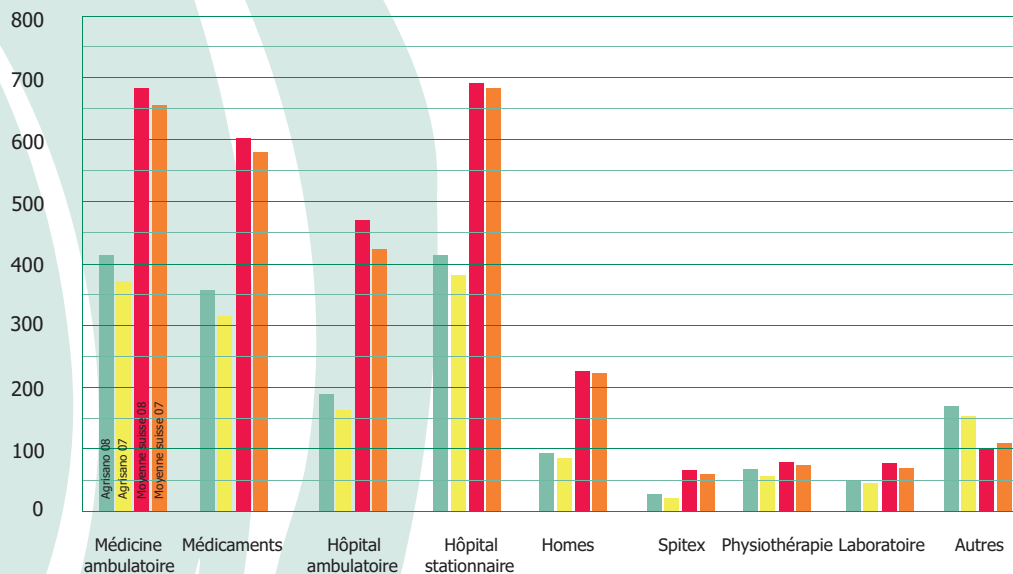
10% ou même plus?

Il est encore trop tôt pour donner un pronostic en ce qui concerne l'adaptation des primes pour 2010. L'estimation de 10% ou plus, qui est déjà en discussion publiquement, sera probablement le cas.

Mais comme très souvent, il y aura des différences cantonales, voire régionales. Des éventuelles mesures prises par des responsables politiques seront également déterminantes. Si des mesures sont prises dans la hâte, nous doutons qu'elles aient un effet durable et positif et puissent être ressenties en 2010 déjà pour diminuer les coûts de la santé.

Evolution des coûts 2007/2008

CHF/personne



■ Caisse maladie Agrisano 2008 ■ Caisse maladie Agrisano 2007 ■ Moyenne suisse 2008¹ ■ Moyenne suisse 2007¹

¹ Source: Office fédéral de la santé (OFSP), monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie, actualisé le 26.3.2009

Termes techniques – explications brèves

Obligation d'assurer

Les caisses maladies sont obligées d'admettre dans leur assurance de base pour les soins en cas de maladie, toutes personnes domiciliées en Suisse, sans restriction. Par contre, les caisses peuvent émettre des réserves ou des refus pour les assurances complémentaires facultatives.

Moyens auxiliaires

Cela comprend des moyens et appareils nécessaires à des analyses et des soins (p. ex. appareils d'inhalation, appareils de mesure/lecteurs de glycémie, lunettes etc.).

Délai d'attente

Lors d'une nouvelle adhésion ou d'un changement de contrat, l'assureur peut définir un délai d'attente. L'assurance prend effet seulement après ce délai. Un droit aux prestations durant ce délai d'attente est exclu.



Catalogue de prestations

Registre des prestations qui sont couvertes par une police d'assurance. Vu que les prestations de l'assurance de base obligatoire (LAMal) sont clairement définies, elles sont identiques pour toutes les caisses.

Liste des spécialités

Liste des médicaments qui ne sont pas pris en charge par l'assurance de base obligatoire. La liste actualisée est publiée par l'Office fédéral de la santé (www.bag.admin.ch).

Convention tarifaire

Convention entre des fournisseurs de prestations et des assureurs sur les tarifs et les prix, qui fait l'objet d'un accord ou qui, dans certains cas, est fixée par les autorités compétentes (gouvernements cantonaux ou Conseil fédéral).



Pris sur le fait!

Protectionnisme – la Pharma donne l'exemple!

Une étude récente, publiée par le Crédit Suisse affirme que travailler ou investir dans la branche pharmaceutique serait le plus rentable. Le moins attractif par contre serait le secteur agricole. Cette affirmation nous a interpellé doublement, car notre caisse maladie travaille étroitement avec le secteur de la santé et de l'agriculture.

Le développement d'un secteur économique dépend de plusieurs facteurs: les conditions cadres légales ne sont pas à négliger. Et là, on constate que l'industrie pharmaceutique profite depuis des dizaines d'années des mesures de protection étatiques. Citons comme exemple le monopole de la protection des brevets jusqu'à vingt ans. Ainsi, se basant aussi sur l'interdiction d'importation parallèle, la pharma peut négocier des prix avec le gouvernement qui correspondent au pouvoir d'achat. Ceci a comme conséquence des prix de médicaments plus chers. Les caisses maladies n'ont pas d'autre choix que d'accepter ces prix fixés par l'Etat.

La pharma est une branche économique très importante qui offre des milliers de places de travail: c'est très bien! Mais on ne peut pas nier le fait que l'industrie pharmaceutique a une très grande influence envers la protection étatique pour que les prix élevés des médicaments deviennent un important symbole de valeur, financé par notre système d'assurances sociales et qui laisse

à la fin des bénéfiques records de plusieurs milliards aux entreprises. Il est étonnant que ces mécanismes ne soient pas connus du large public et donc soumis à peu de critiques.

On peut être partagé à juste titre dans son opinion en ce qui concerne la forme, les dimensions et les effets de ce protectionnisme étatique. Mais tous les secteurs économiques devraient être jugés plus ou moins de la même manière. Pourquoi? L'agriculture aussi est soumise à des mesures régulatrices, dictées par l'Etat. La pression pour une libéralisation est très forte. On oblige l'agriculture suisse à devenir concurrentiel au niveau international et ceci avec moins de soutien financier de l'Etat. Les moyens financiers sont diminués sans cesse (p. ex. contingentement laitier). Dans l'agriculture, le protectionnisme est jugé comme dévastateur.

Les deux branches, la pharma et l'agriculture, sont réglementées et influencées très fortement par l'Etat. Selon l'étude citée en marge, l'une prend la première place et l'autre est recalée à la dernière position et jugée inattractive. Ce qui est quelque part injuste et incompréhensible, n'est-ce pas?



USP Assurances

Laurstrasse 10, 5201 Brugg AG 1

Téléphone 056 462 51 55

info@sbv-versicherungen.ch

www.sbv-versicherungen.ch



Etre assuré correctement grâce à un bon conseil

Actuellement, la plupart des exploitations agricoles sont confrontées à une baisse de revenu. Malgré cela, elles arrivent encore à payer environ CHF 25000.– chaque année pour les assurances. Cela représente un montant considérable dans le budget annuel et ne devrait pas être payé sans réflexions.

Le plus fâcheux est qu'en cas de sinistre, on se rend compte que la conclusion d'un contrat s'est fait d'une façon trop précipitée en voulant économiser. Il est possible que la couverture soit insuffisante ou, au pire des cas, inexistante. Ce genre de situation peut être évitée avec un bon et sérieux conseil. Le «conseil en assurances agricoles» est

assumé par les agences régionales de la caisse maladie Agrisano. Ces bureaux de conseils sont compétents dans les secteurs assurances et agriculture et aident les familles paysannes à optimiser leur dépenses pour les assurances. En plus, les conseillers sont soucieux que tous les risques possibles sur une exploitation agricoles soient assurés correctement. Le conseil en assurances agricoles est une source de contact précieuse pour toutes les questions d'assurances. Utilisez donc ces services – cela en vaut la peine!

Christian Kohli, responsable secteur USP Assurances



Des connaissances avérées, de la compétence et de la confiance sont d'une importance primordiale dans le domaine des assurances.

Nous cumulons les deux!

Tout aussi important est l'évaluation de la situation et de l'environnement des familles paysannes.



Nos agences régionales – votre lieu d'accueil

AG

Bauernverband Aargau (BVA)
Im Roos 5, 5630 Muri
Tél. 056 460 50 40 Fax 056 460 50 54

AI/AR

Regionalstelle beider Appenzell
Dorfstrasse 35, 9054 Haslen AI
Tél. 071 330 00 30 Fax 071 330 00 35

BE/FR

LOBAG
Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen
Tél. 031 938 22 54 Fax 031 938 22 50

BL/BS

Bauernverband beider Basel
Dorfstrasse 8, 4222 Zwingen
Tél. 061 763 70 70 Fax 061 763 70 69

GL

Mme Ramona Giger-Fäh
Ygrubenstrasse 9, 8750 Glarus
Tél. 055 640 98 20 Fax 055 640 98 21

GR

Bündner Bauernverband
Sägenstrasse 97, Postfach, 7001 Chur
Tél. 081 254 20 00 Fax 081 254 20 19

JU

Chambre jurassienne d'agriculture
Case postale 140, 2853 Courfaivre
Tél. 032 426 83 01 Fax 032 426 78 71

LU

Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Schellenrain 5, 6210 Sursee
Tél. 041 925 80 70 Fax 041 925 80 79

NE

Chambre d'agriculture et de viticulture
Rte. de L'Aurore, 2053 Cernier
Tél. 032 889 36 50 Fax 032 889 36 39

NW

AGRO Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Beckenriederstrasse 34, 6374 Buochs
Tél. 041 624 48 48 Fax 041 624 48 49

OW – NOUVEAU

AGRO Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
Dörflistrasse 4, 6056 Kägiswil
Tél. 041 666 27 27, Fax 041 666 27 29

SG

St.Galler Bauernverband
Magdenauerstrasse 2, 9230 Flawil
Tél. 071 394 60 16 Fax 071 394 60 19

SH

Schaffhauser Bauernverband
Plomberhof, 8217 Wilchingen
Tél. 052 681 13 66 Fax 052 682 26 32

SO

Solothurnischer Bauernverband
Obere Steingrubenstr. 55,
Postfach 510, 4503 Solothurn
Tél. 032 628 60 66 Fax 032 628 60 69

SZ

Bauernvereinigung des Kantons Schwyz
Landstrasse 35, Postfach, 6418 Rothenthurm
Tél. 041 825 00 65 Fax 041 825 00 69

TG

Thurgauer Bauernverband
Industriestrasse 9, 8570 Weinfelden
Tél. 071 626 28 90 Fax 071 626 28 91

TI

Cassa malati Agrisano
Via Gorelle, Casella postale 443, 6592 S. Antonino
Tél. 091 851 90 91 Fax 091 851 90 98

UR

AGRO Treuhand Uri, Nid- und Obwalden GmbH
St. Josefsweg 15, 6460 Altdorf
Tél. 041 875 00 00 Fax 041 875 00 09

VS

Oberwalliser Landwirtschaftskammer
Krankenkasse Agrisano
Talstrasse 3, 3930 Visp
Tél. 027 945 15 71 Fax 027 945 15 72

ZG

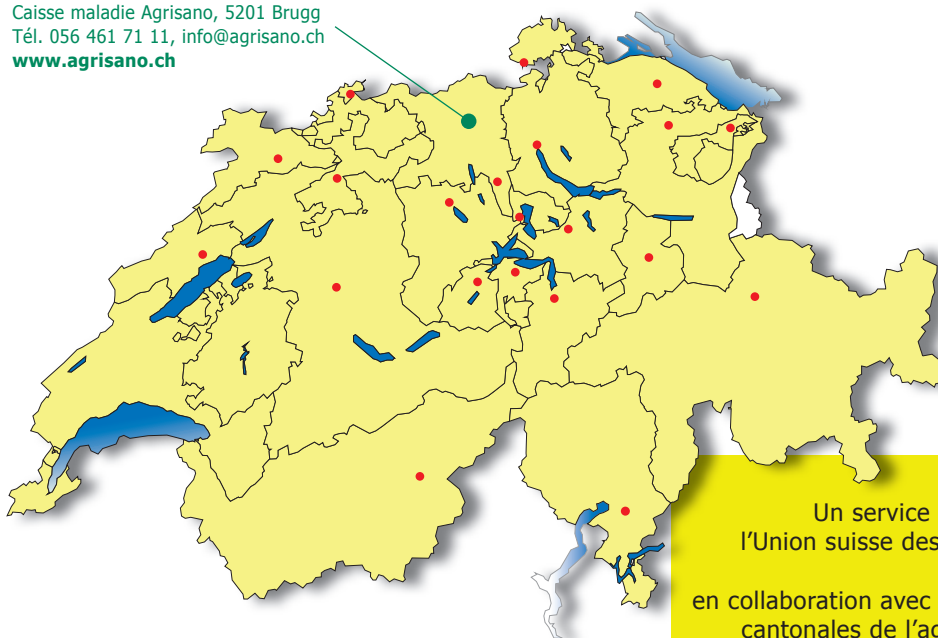
Zuger Bauernverband
Versicherungsberatung, Stockeri 10a, 6343 Risch
Tél. 041 790 43 27 Fax 041 790 43 26

ZH

Zürcher Bauernverband
Nüscherstrasse 35, 8001 Zürich
Tél. 044 217 77 55 Fax 044 217 77 59

Siège principal

Caisse maladie Agrisano, 5201 Brugg
Tél. 056 461 71 11, info@agrisano.ch
www.agrisano.ch



Un service de
l'Union suisse des paysans
en collaboration avec les chambres
cantonales de l'agriculture